

# MON PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT PPA



Toutes les personnes accompagnées bénéficient d'un Projet Personnalisé d'accompagnement

Le PPA s'écris au bout des 6 mois  
Lorsqu'on arrive dans l'établissement.  
Il est renouveler tous les ans.



J'ai le droit de participer pour créer mon projet de vie. C'est un droit mais pas une obligation.  
Mais c'est MON projet. C'est bien que je donne mon avis.



## Il y a 6 étapes pour faire un PPA.

### 01 Le recueil d'informations

C'est le chef de service ou mon référent qui s'en occupe. Cela veut dire qu'il va me poser des questions. C'est important que je comprenne. J'ai le droit de refuser de répondre à certaines questions si cela me gêne. Le chef de service ou le référent consultera également les professionnels qui m'accompagnent ainsi que mes proches

### 02 Analyse de la situation

Le chef de service ou le référent va réfléchir à toutes les informations qu'il a reçues.



### 03 Réflexion

Le chef de service ou mon référent va m'encourager à participer à mon PPA.

Cela veut dire réfléchir à ce que je souhaite pour ma vie.



### 04 Décision

Je participe aussi à la décision. Aux objectifs que je me fixe, aux ateliers que je vais suivre ou aux progrès que je veux faire.

### 05 Écriture

Ensemble on va écrire mon projet et le signer



### 06 Évaluation

Régulièrement je rencontre mon référent ou le chef de service pour vérifier que tout se passe bien.

J'ai le droit de me tromper et de prendre plus de temps

Mon projet peut évoluer ou changer sans attendre une année